

SEANCE DU 10 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 JUILLET 2019 à 20 heures 30 mn.

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 5 juillet 2019

Nombre de conseillers : en exercice 10, 8 présents, 9 votants.

Présents : SOULIES Claude - ESCUDIE Martine – CARTIER LANGE Carole – MANCHON Germain - TURROQUES Guy – MAZERAN Jean-Pierre - VIATGE Marie-Christine - MALLEVIALLE Joël

Représentés : MARTIN Michel (procuration à Carole CARTIER LANGE)

Absents et Excusés : TURNER Laurence

Secrétaire de séance : CARTIER LANGE Carole

Objet : Approbation du compte rendu du 21 MAI 2019

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de compte rendu.

Objet : Délibération prolongation contrat de travail poste secrétaire de Mairie

Monsieur Le Maire rappelle que le contrat du poste de secrétaire de Mairie occupé par Madame Blanco Laura se termine le 6 août 2019. Afin d'assurer la continuité du service, Monsieur Le Maire propose que ce contrat soit prolongé d'un mois, jusqu'au 6 septembre 2019.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la prolongation du contrat de Madame Blanco Laura jusqu'au 6 septembre 2019.

Objet : Délibération cadre partenariat avec Rabastens et Grazac pour achat matériel évènementiel

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Rabastens propose, par convention, de participer à l'achat groupé de matériel pour les festivités et animations avec les communes de Grazac et Rabastens. Le matériel prévu, une scène mobile et des barnums, correspond aux besoins réguliers des associations de notre commune.

Le montant de notre participation s'élèvera à 1 000 €. C'est pourquoi, Monsieur Le Maire propose de répondre favorablement à cette demande.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité :

accepte la proposition de la commune de Rabastens de l'achat groupé de matériel pour les festivités et animations organisées par les associations communales,
accepte de participer à cet achat à hauteur de 1000 €,
demande que cette participation soit inscrite au budget par décision modificative
charge Monsieur le Maire de signer la convention
charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Objet : Clôture des parcelles communales impasse Borienau

Monsieur Le Maire rappelle que le litige ayant opposé la commune de Roquemaure avec Madame Monique BLANC épouse ROUX concernant les parcelles cadastrées C852 (56 m²) C851 (40m²) C277 (ancienne mare) a fait l'objet d'un jugement du 19 février 2013 du TGI d'ALBI.

Lors de cette discussion, le conseil Municipal demande s'il est envisageable d'aménager ces parcelles pour du stationnement.

Également, le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rencontrer Madame ROUX dans le cadre d'une proposition d'échange ou de vente de ces parcelles.

Objet : Point sur la collecte des Ordures Ménagères

Monsieur Le Maire rappelle que le changement de mode de collecte des ordures ménagères (passage des containers collectifs à des containers individuels) est en cours de mise en place. La date de livraison des containers et de la mise en service n'est pas encore connue.

Le conseil Municipal demande à ce que les circuits de ramassage et les emplacements des containers soient étudiés en concertation entre l'Agglomération Gaillac Graulhet et la commune afin d'éviter tout désagrément sur la voie publique et de faciliter le ramassage.

Objet : Questions diverses

1/ Monsieur le Maire précise que la locataire (Madame Elodie Bonneville) du logement 1 place de l'Eglise au-dessus de la Mairie a changé au 1^{er} juillet 2019 (désormais Madame Salcuni Karine).

2/ Monsieur le Maire informe que la demande pour l'installation d'un modulaire à l'école est en cours. Un appel d'offre a été lancé par la Communauté d'Agglomération concernant le déplacement et la mise en place du modulaire de Montgaillard à Roquemaure.

3/ Madame Marie Christine Viatge propose un nettoyage de l'Eglise de Roquemaure et demande l'aide de volontaires.

4/ Madame Marie Christine Viatge indique que l'accès à la mezzanine du refuge est impossible sans échelle. Il serait souhaitable que la commune en mette une à disposition.

5/ Monsieur Mallevalle Joël précise que la facture d'eau potable 2019 que les administrés viennent de recevoir bénéficie d'une baisse de 10% sur le prix de l'abonnement.

Séance levée à 22h00.